

Le Principal

Aux

Parents d'élèves du collège A. Malraux

Objet : usage du téléphone portable au collège (appels / SMS / photos)

Madame, Monsieur,

Nous avons été confrontés ces derniers jours à un certain nombre de situations mettant en cause l'usage du téléphone portable par des élèves en classe.

Je vous rappelle la législation en vigueur en France concernant l'introduction et l'usage du téléphone portable au collège: la loi relative à l'encadrement de l'utilisation du téléphone portable dans les établissements d'enseignement scolaire modifie l'article L. 511-5 du Code de l'éducation qui dispose désormais que :

« **L'utilisation d'un téléphone mobile ou de tout autre équipement terminal de communications électroniques par un élève est interdite** dans les écoles maternelles, les écoles élémentaires et les collèges et pendant toute activité liée à l'enseignement qui se déroule à l'extérieur [...]. »

Le règlement intérieur du collège a été modifié en 2019 et validé par le Conseil d'administration pour se mettre en conformité avec la loi.

Aucun.e élève n'est autorisé.e à utiliser son téléphone portable, que ce soit pour appeler ou envoyer un SMS, même à votre rencontre, ou encore à prendre des photos au sein de l'établissement.

Si votre enfant termine plus tôt et s'il / elle souhaite que vous veniez le / la chercher au collège, il lui revient de demander à la CPE, à la Vie scolaire ou au secrétariat de vous appeler.

Je me permets donc ces quelques recommandations :

- **veiller à ce que votre enfant ne prenne pas son téléphone quand il se rend au collège (sauf exceptions pratiques) puisque le portable ne peut pas être utilisé ;**
- **avoir accès à l'ensemble des réseaux sociaux de votre enfant (même comptes privés) et contrôler régulièrement les publications** puisque les parents sont pénalement responsables de tout ce qui est publié par leur enfant mineur ;
- **instaurer des plages d'utilisation du téléphone portable**, progressives suivant l'âge, et récupérer le téléphone en dehors de ces temps autorisés, notamment la nuit, suivant le rapport de confiance entretenu avec votre enfant ;
- **installer des applications de contrôle parental ou de contrôle du Wifi ;**
- **couper votre enfant de tous les écrans**, et notamment du téléphone portable mais aussi des jeux vidéos, **lors du coucher.**

Veuillez croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments distingués.

Le Principal,
Johnny MATHIEU




COLLÈGE MALRAUX TRUN - Route de Neauphe - 61160 TRUN

Téléphone 02 33 36 81 23

Télécopie 02 33.80.45.40

Courriel ce.0610044s@ac-caen.fr

Blog <https://college-malraux.etab.ac-caen.fr/>

Page Facebook Collège Malraux Trun

Compte Twitter @MalrauxCollege